

## **ASSURANCE-VIE DU MEMBRE ACCORD DE RACHAT**

Ceci est un accord entre \_\_\_\_\_ résidant au \_\_\_\_\_ ici appelée « le Membre » et Alcor Life Extension Foundation au 7895 E. Acoma Dr. #110, Scottsdale, AZ 85260, ici appelé « Alcor ».

Alcor, par la présente, accepte de transférer les droits de propriété, le contrôle et/ou de rendre toute convention accessoire et/ou de rendre toute désignation irrévocable d'un bénéficiaire qu'elle pourrait détenir sur les polices d'assurances suivantes sur la vie du Membre dans les 30 jours suivant la réception d'une demande écrite, à condition que à ce moment là, les droits de propriété ou le contrôle des polices soient restituées par Alcor :

- 1) Le Membre accepte de dégager Alcor, ses successeurs ou ayants droit de toute obligation contractuelle qu'Alcor pourrait avoir relativement à une telle police d'assurance vie.
- 2) Le Membre accepte de payer à Alcor la somme de 25,00\$ afin de payer les frais administratifs associés à ce transfert.
- 3) Toutes les sommes en souffrance doivent être payées au complet.

De plus, Alcor accepte que, en tant que propriétaire des polices, elle n'empruntera pas, ni ne collectera les sommes accumulées sur les polices. Elle ne changera pas non plus le bénéficiaire ou le propriétaire des polices sans le consentement écrit du Membre. Alcor accepte d'autoriser toute demande de retrait demandée par le membre dans les 30 jours suivant la réception d'une telle demande, à la condition que le montant octroyé pour le décès demeure suffisant pour financer la cryogénéisation du Membre. Alcor révoque ses droits de cancelar la police à tout moment. Cet accord s'applique à la police ou aux polices suivantes :

NUMÉRO DE POLICE :  
COMPAGNIE :  
DATE D'ÉMISSION :

---

SIGNATURE DU MEMBRE

\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_  
Mois            Jour            Année

**SIGNATURES D'ALCOR**

LES SOUSSIGNÉS, AGISSANT POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ALCOR LIFE EXTENSION FOUNDATION, EN CE \_\_\_\_\_ JOUR DE \_\_\_\_\_, 20\_\_\_\_\_, PAR LA PRÉSENTE APPROUVENT CET ACCORD.

---

Joseph A. Waynick, Directeur général/Président

---

Membre du conseil d'administration

Sceau